



# COVID-19 F.A.Q / QUESTIONS-REponses

## **Comment puis-je réserver un court de tennis à Pont de Larn ? (Les installations de Mazamet étant fermées pour cette Phase 1)**

Je suis déjà licencié (enfants, adultes) au club pour la saison 2019/2020

Je remplis en ligne le « Formulaire de reprise FFT - Licenciés » (Représentant légal pour un mineur). Ce formulaire, qui est à remplir qu'une seule et unique fois, est disponible sur le site [www.tcapm.fr](http://www.tcapm.fr).

Je réserve mon court à Pont de Larn via l'application TEN'UP. (Attention les réservations seront supprimées si je ne remplis pas le Formulaire).

Si je ne possède pas la carte d'accès pour les courts de Pont de Larn, j'appelle le 06 67 96 94 55 et une carte d'accès sera prêtée par le club (à restituer à la fin de la saison)

Pour cette Phase 1, les personnes non-licenciées au club ne peuvent pas réserver de courts.

## **Que dois-je amener pour jouer et ramener chez moi ?**

Ma bonne humeur et mon sens civique !

Ma raquette et je dois être en tenue de tennis ! (les vestiaires et les douches étant fermés)

4 balles marquées (avec initiales, sigles, dessins au feutre indélébile)

Ma serviette

Ma bouteille d'eau

Ma solution de gel hydro alcoolique

Mes Lingettes désinfectantes et gants pour nettoyer (chaises, poignées de portes)

Je dois tout reprendre dans mon sac, mêmes les déchets ! Par contre je laisse bancs, chaises et poignées de portes bien entendu lol

## **Si j'ai un problème, à qui dois-je m'adresser ?**

Je peux contacter par téléphone le Référent TCAPM / COVID-19 : Sébastien TAILHADES (Président) au 06 67 96 94 55.

## **Pourquoi le site de Mazamet est fermé et celui de Pont de Larn ouvert ?**

Malgré l'accord de la Mairie de Mazamet, le club a pris la décision de fermer le site pour cette phase 1 pour les raisons suivantes :

- Une organisation interne du club (Salarié, disponibilité des bénévoles) ne permettant pas de garantir une présence et une surveillance.
- Des courts extérieurs non sécurisés (clés spécifiques, courts sans confort...)

Le site de Pont de Larn possède, lui, 2 courts extérieurs (GreenSet) d'excellente qualité qui permettent de gérer les réservations plus facilement (Réservations horaires décalées, carte d'accès)

## **Quand pourrons-nous utiliser les 8 autres courts ?**

Au fur et à mesure de la levée des interdictions, lors du passage à la Phase 2, peut-être au 2 juin.

## **Pourquoi je ne peux pas jouer sur les courts couverts ?**

Même si les salles du site de Mazamet ont de larges portes coulissantes, mêmes si la superficie est très grande par rapport à 4 joueurs éventuels... c'est une directive du Ministère de Sports : « Pas de sport dans des lieux couverts », et ce jusqu'à nouvel ordre...

## **Puis-je jouer contre le mur du site de Mazamet ?**

Non, car le site du Tennis de La Chevalière n'est pas accessible au public.

## **Pourquoi le club ne met-il pas à disposition du gel hydro-alcoolique, du désinfectant, des gants sur les courts ?**

Pour éviter tout acte d'incivilité, de vol.

Pour responsabiliser les utilisateurs des courts (sens civique)

Sur le plan financier, ces investissements n'étaient pas prévus dans le budget du club.



# COVID-19

## F.A.Q / QUESTIONS-REponses

### ***Pourquoi le club ne met-il pas à disposition des masques pour ses adhérents ?***

Le club a investi dans l'achat de masques chirurgicaux pour l'enseignant, salarié du club et les bénévoles actifs. Le port du masque est conseillé aux alentours des courts mais pas sur le court.

### ***Quand aura lieu la reprise de l'école de tennis et des cours adultes ?***

Pour le moment, le club ne peut pas répondre à cette question. Tout dépend des directives gouvernementales pour le passage à la Phase 2. Si le club a le feu vert, nous pourrions proposer, à partir du lundi 8 juin, la reprise des cours (école de tennis, cours adultes), en respectant les mesures sanitaires appropriées, afin de rattraper les séances non réalisées.

### ***Mon enfant bénéficie de l'adhésion « Ecole de tennis » depuis septembre, est-ce que le club va me rembourser les séances non réalisées ?***

Nous privilégions le rattrapage des cours en juin et juillet.

(Même réponse pour un adulte bénéficiant de l'adhésion « Cours adultes »)

### ***J'ai pris la formule « Printemps/été » en Mars, je n'ai pas pu jouer du tout, vais-je être remboursé ?***

Pour ce cas-là, et uniquement pour ce cas-là, le club peut rembourser l'adhésion, mais un avoir pour la saison 2020/2021 est également possible en proposant la formule « Automne/Hiver » en compensation.

### ***J'ai pris la formule «(Re)découverte 3 mois au choix » à partir de Mars, je n'ai pas pu jouer du tout, vais-je être remboursé ?***

Il sera possible de reporter les 3 mois à la période Juin, Juillet, Août. Si vous ne le souhaitez pas, un avoir pour la saison 2020/2021 peut vous être proposé, vous aurez juste à choisir vos 3 mois consécutifs.

### ***Est-ce que le club sera ouvert en juillet, en août ?***

Pour le moment, le club ne peut pas répondre à cette question, mais il réfléchit à une organisation pour la période estivale pouvant proposer des stages, des rattrapages de cours, des tournois jeunes, adultes en limitant le nombre de participants, des TMC sur 2 jours limités à certaines catégories. Un calendrier commun est envisagé avec les clubs de tennis voisins de Saint-Amans et d'Aussillon.

### ***Je ne suis pas licencié (ou mon enfant) et je souhaite m'inscrire (ou l'inscrire) au club pour cette période, juin, juillet, août, est-ce possible ?***

Oui, le club vous propose la formule (Re)Découverte à 30€ (licence FFT découverte incluse).

En raison de la crise sanitaire, les inscriptions pour cette formule se font uniquement par Internet (pour éviter fiche d'inscription papier et contact avec les espèces)

Vous devez :

- 1 / Créer un compte sur l'application TEN'UP (Site Internet ou Télécharger l'appli sur votre smartphone)
- 2 / Chercher le club « Tennis Club Association Pays Mazamétain » dans l'application
- 3 / Choisir la formule « Découverte »
- 4 / Procéder au paiement en ligne sécurisé
- 5 / Contacter le 06 67 96 94 55 pour que le club puisse vous remettre la carte d'accès aux terrains (Cette carte sera à restituer au club fin août)
- 6 / Remplir en ligne le « Formulaire de reprise FFT - Licenciés » (Représentant légal pour un mineur). Ce formulaire, qui est à remplir qu'une seule et unique fois, est disponible sur le site [www.tcapm.fr](http://www.tcapm.fr).

Cette formule (Re)Découverte, n'est valable qu'une fois, elle vous permet de bénéficier d'une réduction de 30€ pour votre prochaine adhésion saison 2020/2021.